

Commune de Sullens

Rapport de la commission de gestion relatif aux comptes communaux de l'exercice 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et aux règlements en vigueur, la commission de gestion chargée du contrôle des comptes 2022 de la commune de Sullens s'est réunie le 15 mai sur convocation de la Municipalité, ainsi que le 30 mai et le 7 juin 2023.

L'audit des comptes a été effectué par la société Fiducial FRI SA à Echallens. La commission a pris connaissance du rapport de vérification des comptes 2022. Ce contrôle a consisté en un examen de la légalité des opérations enregistrées et du respect des décisions prises par les organes compétents de la commune.

Monsieur Yves BOURGEOIS, boursier communal, a assisté à toutes les séances de la commission. Il a répondu à nos questions et nous a fourni les pièces justificatives demandées. Un contrôle par sondage des écritures et des pièces justificatives nous a permis de constater l'exactitude des comptes arrêtés au 31 décembre 2022. La commission remercie le boursier communal pour sa patience, sa disponibilité et souligne son excellent travail.

De manière générale le règlement interne de la municipalité concernant la demande de devis a été respecté. Nous constatons que la municipalité a pris en compte les remarques de la commission de gestion émises l'année précédente et a mis en place une feuille de justification afin de suivre le respect des règles pour les demandes de devis.

Néanmoins, nous avons constaté que dans le cadre d'un contrat de mandataire, le rabais contractuel n'a pas été appliqué sur une des factures. Nous demandons à la municipalité de veiller à ce que les conditions contractuelles soient appliquées systématiquement sur toutes les factures.

L'affaire d'un impôt successoral d'un montant de CHF 5 830 000.- arrive à son terme et il ne reste plus qu'une dernière transaction à régler entre le canton et la commune dans le cadre du décompte final de la cohésion sociale 2021.

En conclusions et comme vous avez pu le constater en page 5 du rapport de gestion, les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 1 603.81 malgré une perte budgétée de CHF 135 000.--

Comme les années précédentes, la Municipalité a profité de l'excédent des recettes réelles et de la suppression des fonds de réserves existants devenus sans objet (Covid-19 et Succession) pour procéder à des amortissements hors budget et des attributions aux fonds de réserve bâtiment et routes. La commission considère que ces choix sont justifiés.

Sur la base des documents présentés et des explications reçues, la commission constate une bonne gestion des affaires de la commune.

Par conséquent, elle demande au Conseil communal d'accepter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à ladite commission.

Sullens, le 7 juin 2023

Pour la commission :


Maxime CAPPI (président)


Benjamin VALET (rapporteur)


Claude SAUGEON


Killien BAUDAT


Reto GRAF